



Heures supplémentaire non rémunéré

Par **Sabhafsi**, le **10/12/2014 à 16:43**

Bonjour,
Je suis boucher et je travaille dans une boucherie de 09h à 20h et je dispose de 1h de pause par jours je travaille du mardi au dimanche .
Mon patron ne déclaré pas mes heure supp ni mes dimanche travaillée et ne me les payent pas non plus
Je touche 1100€ par mois.
Comment faire car je n est pas de preuve de mes heure supp.
Merci cordialement .

Par **Lag0**, le **10/12/2014 à 16:46**

Bonjour,
Si vous n'avez aucune preuve que vous effectuez des heures supplémentaires, il va être difficile d'en revendiquer le paiement.
En revanche, à l'avenir, vous avez le droit de refuser de faire de nouvelles heures supplémentaires. En effet, n'est pas constitutif de faute pour le salarié, le fait de refuser de faire des heures supplémentaires si les précédentes n'ont pas été payées.

Par **Sabhafsi**, le **10/12/2014 à 16:48**

Merci de votre réponse mais est ce que le fait d avoir des témoins peut constituer une preuve ?

Par **moisse**, le **11/12/2014 à 10:16**

Certainement.
Dans le cadre d'un conflit sur l'existence d'heures supplémentaires, c'est à l'employeur qu'il appartient de démontrer qu'elles ne sont pas accomplies dans les nombres indiqués par le salarié.
L'écart est invraisemblable ici, on passe de 35 h à 60h par semaine.